

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
10/04/2017	14/04/2017	F01117P0066

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un parc d'activités à Neuville-sur-Oise

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI STELLA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Michel CHICHE, gérant de la SCI STELLA

RCS / SIRET

8 | 2 | 1 | 3 | 7 | 0 | 8 | 1 | 4 | 0 | 0 | 0 | 1 | 3 |

Forme juridique

société civile

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39.Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	11 377 m ² de surface plancher

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la construction de 4 bâtiments d'activités PME/PMI composés de 32 cellules représentant une surface de 11300 m² dont 2 000 m² de bureaux.

Le site accueillera des activités diverses, des petites industries et de l'artisanat.

Il ne comprendra ni ERP, ni ICPE.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit au sein de la ZAC de Neuville 2. Celle-ci a été créée en mai 2004.

Cette ZAC s'inscrivait dans un cadre plus large d'un aménagement du territoire en vue de poursuivre le développement de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP).

Le projet de Neuville 2 était destiné à accueillir des activités, en prolongement de la zone d'activités des Boutries. L'aménagement de la ZAC était destiné à répondre à diverses demandes économiques :

- des terrains de taille moyenne, de l'ordre de 5 000 m² ;
- quelques grands terrains, couvrant plusieurs hectares ;
- des hôtels d'entreprises, situés en partie centrale de la ZAC et s'ouvrant sur un espace public central de qualité. Ce sont des bâtiments de 2 à 3 étages destinés à accueillir des entreprises de recherche et développement. Ils offrent une image "haut de gamme" à la ZAC.

Le projet de ZAC est intégré au PLU de Neuville-sur-Oise. Celle-ci correspond à la zone AU-UC. Cette zone a vocation à accueillir des activités économiques et les services qui leur sont liés.

L'objectif du présent projet est de développer l'activité de la zone comme envisagée dans le cadre de la ZAC de Neuville 2. Il vient s'inscrire dans la continuité du projet KDI localisé à l'est immédiat du projet et donc l'étude d'impact est jointe en annexe.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés en 5 phases : 1 phase pour la construction de chaque bâtiment A, B, D et 2 phases pour la construction du bâtiment C.

Le démarrage des travaux du bâtiment A sont envisagés pour juin 2017 pour une livraison en janvier 2018.

Le démarrage des travaux des phases suivantes se fera en suivant la signature des locataires.

Chacune des tranches de travaux sera réalisée avec les voies d'accès communes et les parkings correspondants. Les tranches suivantes seront cantonnées par un grillage de chantier pour assurer la sécurité entre les tranches achevées et celles en cours de réalisation.

Les plateformes seront traitées sur place à la chaux/ciment et le projet est prévu à l'équilibre déblais/remblais. Il n'est pas prévu d'apport ou d'évacuation de matériaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parc correspondra à un parc d'activités PME/PMI. Les voiries communes aux 4 bâtiments seront gérées par une ASL pour l'entretien et la gestion courante.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de la parcelle cadastrale :	28 592 m ²
Bâtiment A :	2 057 m ²
Bâtiment B :	1 928 m ²
Bâtiment C :	4 466 m ²
Bâtiment D :	2 936 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Voie de la Garenne
95 000 Neuville-sur-Oise

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 07 ' 60 " 75 Lat. 49 ° 00 ' 73 " 18

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oul Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oul Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFFs les plus proches de la zone d'étude sont : - ZNIEFF type II "Forêts d'Armainvilliers et de Ferrières" localisée au plus proche à 250m ; - ZNIEFF type I "Etang de Croissy et étang de Beaubourg" localisée à environ 850 m au nord-ouest du site. (voir pages 30 à 35 de l'étude d'impact de la ZAC)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département du Val d'Oise est doté d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, approuvé le 3 octobre 2012, par arrêté préfectoral. Ce PPBE concerne uniquement le réseau autoroutier et routier national. Le département est également concerné par l'arrêté du 28 avril 2009 des bruits de voisinage.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la carte "Identification des enveloppes d'alerte potentiellement humides en région Ile de France", aucune zone humide n'est identifiée au droit du site.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mis en vigueur depuis le 7 juillet 1998 par arrêté préfectoral, révisé et approuvé le 5 juillet 2007, le PPRI (Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'Inondation) concerne les 22 communes de la vallée de l'Oise dont Neuville-sur-Oise. Cependant, la zone d'étude n'est pas incluse dans le périmètre des zones inondables.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude de pollution des sols a été réalisée par QCS Services en février 2017 et conclut à l'absence de pollution au niveau des sondages réalisées. Cette étude est jointe en annexe.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la ZRE de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La délégation territorial du Val d'Oise de l'ARS Île-de-France a été contacté et précise l'absence de captage ou périmètre de protection de captage d'eau potable au droit du site. Les captages d'eau potable les plus proches sont situés : - à Cergy (localisation et périmètres figurent sur la carte jointe), - à Andrésy (78)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est le site FR1112013 Sites de Seine-Saint-Denis inscrit au titre de la directive Oiseaux. Il se situe à plus de 17 km au Sud-est du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des Informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est conçu à l'équilibre déblai/remblai
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement occupé par un champs non cultivé. D'après la carte du SRCE, le site n'est pas situé au niveau d'un corridor fonctionnel, ni d'un réservoir de biodiversité. Il est par ailleurs situé entre des lignes de chemin de fer et une zone d'activités.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche du projet correspond aux « Sites de Seine-Saint-Denis », localisé sur le département de Seine-Saint-Denis à plus de 17 km au Sud-est du projet. Ce site est codifié FR1112013. Ce site a été classé comme Zone de Protection Spéciale (ZPS) en décembre 2006. Du fait de l'éloignement de l'emprise du projet avec le site NATURA 2000 considéré aucun impact n'est à considérer en phase travaux et en phase exploitation.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé sur un terrain non exploité. Notons que le PLU a été révisé et que la parcelle est aujourd'hui située en zone AU-UC du PLU de Neuville-sur-Oise. Cette zone a vocation à accueillir des activités économiques et les services qui leur sont liés. Le changement d'usage du site est donc acté dans les documents d'urbanisme et n'est pas lié à la réalisation du projet proprement dit.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet est localisée hors des zones de PPRI. Elle est concernée par des aléas moyens de retrait-gonflement des argiles mais pas par des mouvements de terrain. Le domaine d'étude est en zone de sismicité très faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les seules émissions liées à l'activité du site seront celles engendrées par le trafic routier engendré par l'activité de la zone. Cependant comme démontré dans les études trafics et l'étude d'impact du site KDI incluant les trafics du présent projet, l'augmentation du trafic et les nuisances associées seront négligeables par rapport au contexte actuel.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	voir ci-dessus et étude trafic jointe en annexe.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	la circulation engendrée par le projet sera source de bruit. Cependant, cet impact reste minime surtout au vue de la localisation du site et de l'absence d'habitations proches. Le site est concerné par les nuisances sonores engendrées par la voie ferrée de la RATP.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses seront dues à l'éclairage du bâtiment et des aires extérieures de stationnement ainsi qu'aux phares des véhicules circulant sur le site. Les émissions lumineuses du site seront dues à l'éclairage du bâtiment et des aires extérieures de stationnement ainsi qu'aux phares des véhicules circulant sur le site. Il n'engendrera pas de nuisances lumineuses en dehors de ses horaires d'activités. Notons que l'éclairage sera assuré par des ampoules LED.
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	les eaux usées seront rejetées au réseau communal. Les eaux pluviales transiteront via un bassin de rétention de manière à respecter un débit de fuite de 2l/s/ha pour une pluie de retour de 20 ans vers le réseau. les eaux sont dirigées vers la STEP de Neuville-sur-Oise qui se rejette dans l'Oise.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets générés par le site seront des déchets non dangereux, (principalement emballages, cartons, déchets alimentaires, etc.) ainsi que des déchets électriques et électroniques (bureaux).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un fort accompagnement paysager permettra l'intégration du projet dans son environnement. Le traitement qualitatif des espaces verts améliore considérablement la qualité paysagère du site. Inspiré d'une palette de végétations locales, l'aménagement paysager joue sur des essences de couleur et de hauteur différentes pour donner une composition valorisante du site
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé au niveau d'une ancienne parcelle agricole, sur des terres difficiles d'accès. Aujourd'hui, il ne fait plus l'objet d'une exploitation. Pour rappel, en conformité avec le PLU de Neuville sur Oise, le terrain est situé dans une zone à vocation économique (ZAC de Neuville) évitant le morcellement du paysage.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet aura des impacts avec le projet KDI situé juste à l'est du site sur la même parcelle. Suite à dépôt d'un cas par cas, le projet KDI a été soumis à étude d'impact. Cette étude d'impact a pris en compte les effets cumulés des projets KDI et du parc d'activité.

des études spécifiques ont été menées sur l'ensemble de la parcelle comportant les 2 projets :

- étude de pollution des sols ;
- étude trafic.

L'étude d'impact du projet KDI est jointe en annexe. Elle conclut à l'absence d'impact notable des projets cumulés notamment sur les circulations aux abords des sites.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Afin de compenser l'imperméabilisation des terrains, est prévu une rétention avec débit de fuite régulé des eaux pluviales (voir note de dimensionnement en annexe).

A noter que la question de la soumission du projet global (KDI + parc d'activité) à la réglementation loi sur l'eau a été posée et que la solution retenue avec rejet au réseau du fait des trop faibles possibilité d'infiltration du site en dispense l'aménagement (Vu avec DDT 95).

Le projet comprendra l'aménagement des espaces verts.

Ces aménagements permettront de reconstituer après coup un habitat favorable à la présence d'oiseaux comme la Fauvette babillarde ou d'autres espèces peu communes.

Ces espaces verts et plantations permettront également de créer des corridors écologiques pour la faune locale.

D'autre part, les espaces verts constitués d'herbacées seront gérées en fauche tardive et sans emploi de phytosanitaires.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'absence d'impact notable du projet et de sa prise en compte dans le cadre de l'étude d'impact réalisée pour le projet voisin KDI, nous estimons qu'une évaluation environnementale complémentaire n'est pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
A - étude d'impact pour la construction d'un bâtiment industriel KDI - Chemin de Cayenne – Neuville-sur-Oise (95) - QCS Services - Février 2017 B- Note de dimensionnement des eaux pluviales C - Etude trafic

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Paris

le,

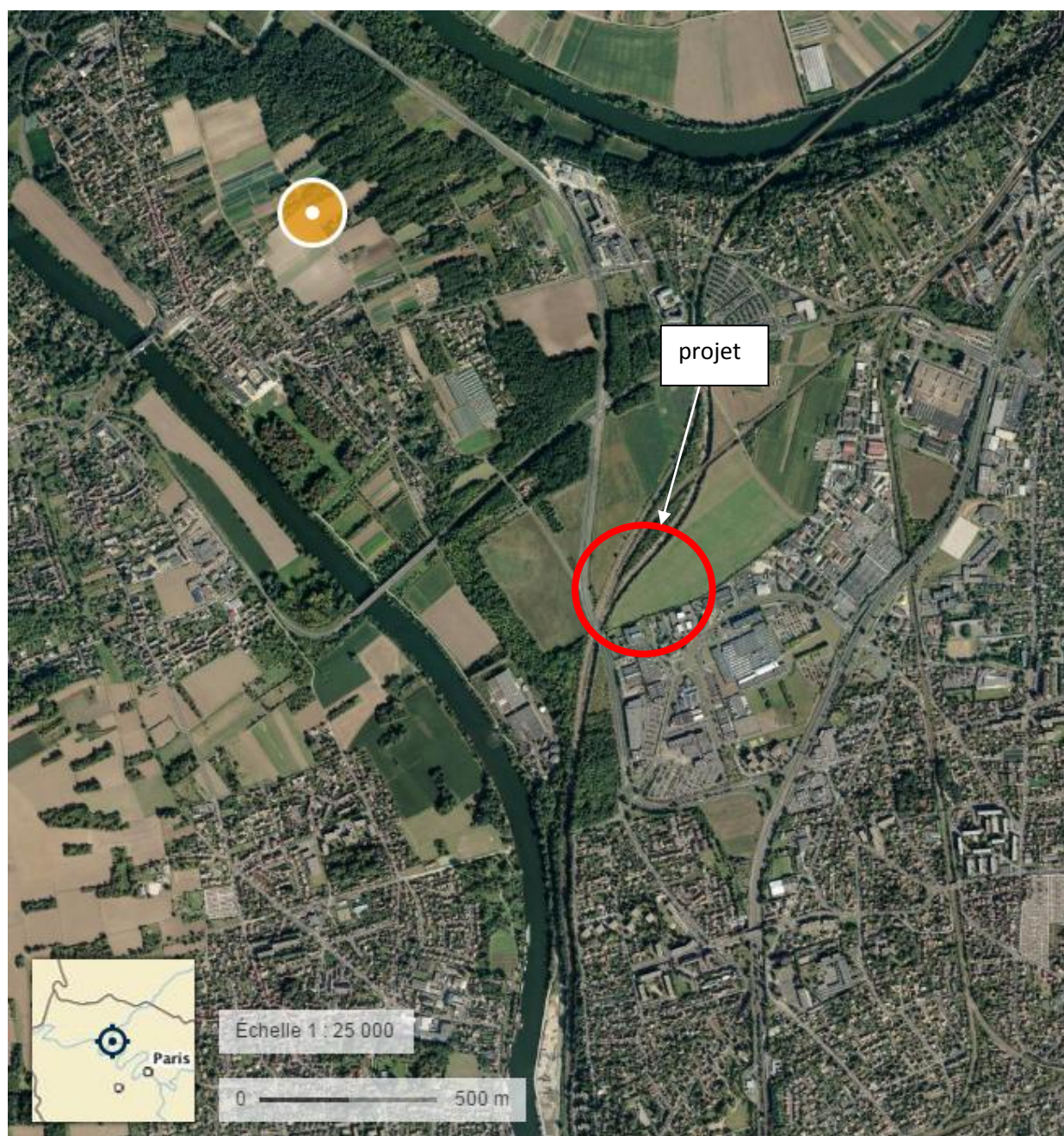
14/04/2017

Signature

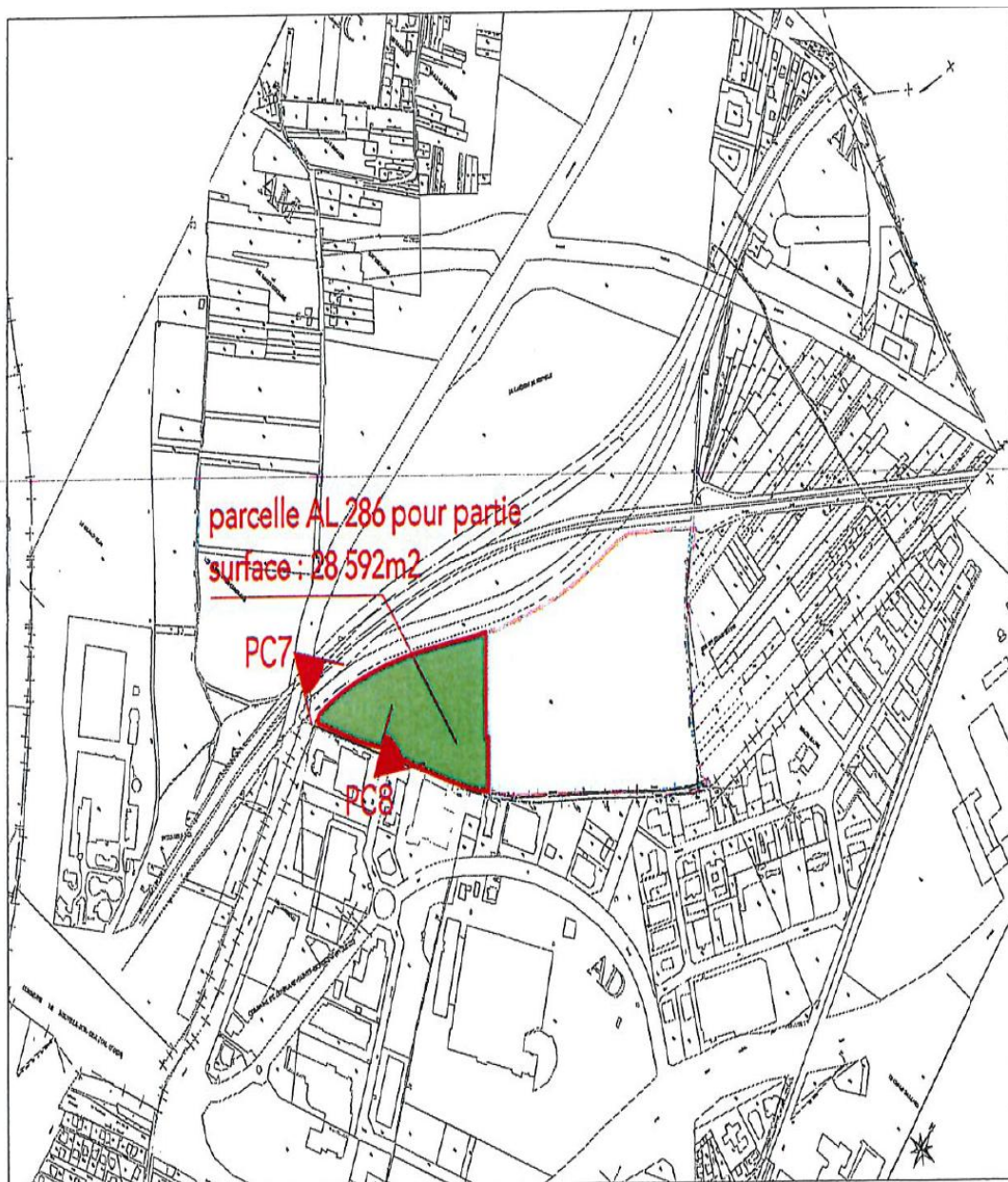

SCI STELLA
27 Rue La Boétie - 75008 PARIS
SC de capital de 1.000 € - Siret 821 370 814 00013
Tél. : 01 83 81 89 83
Email : contact.paris@vectura.fr

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

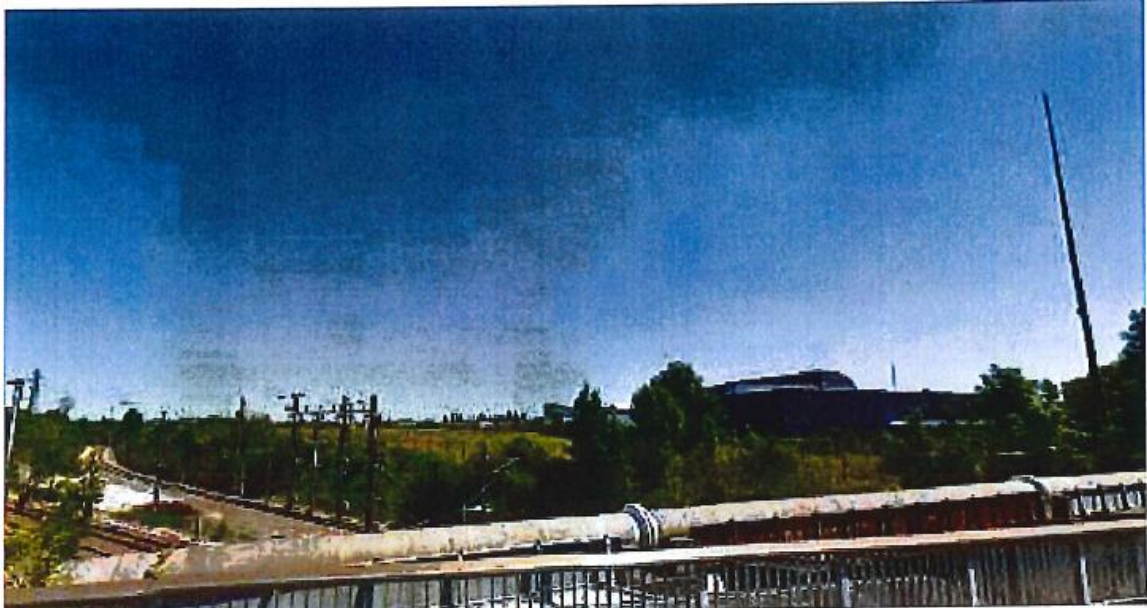
ANNEXE 2 / localisation du site



ANNEXE 3 / photographies datées de la zone d'implantation



Extrait cadastral du site - 1/10 000°

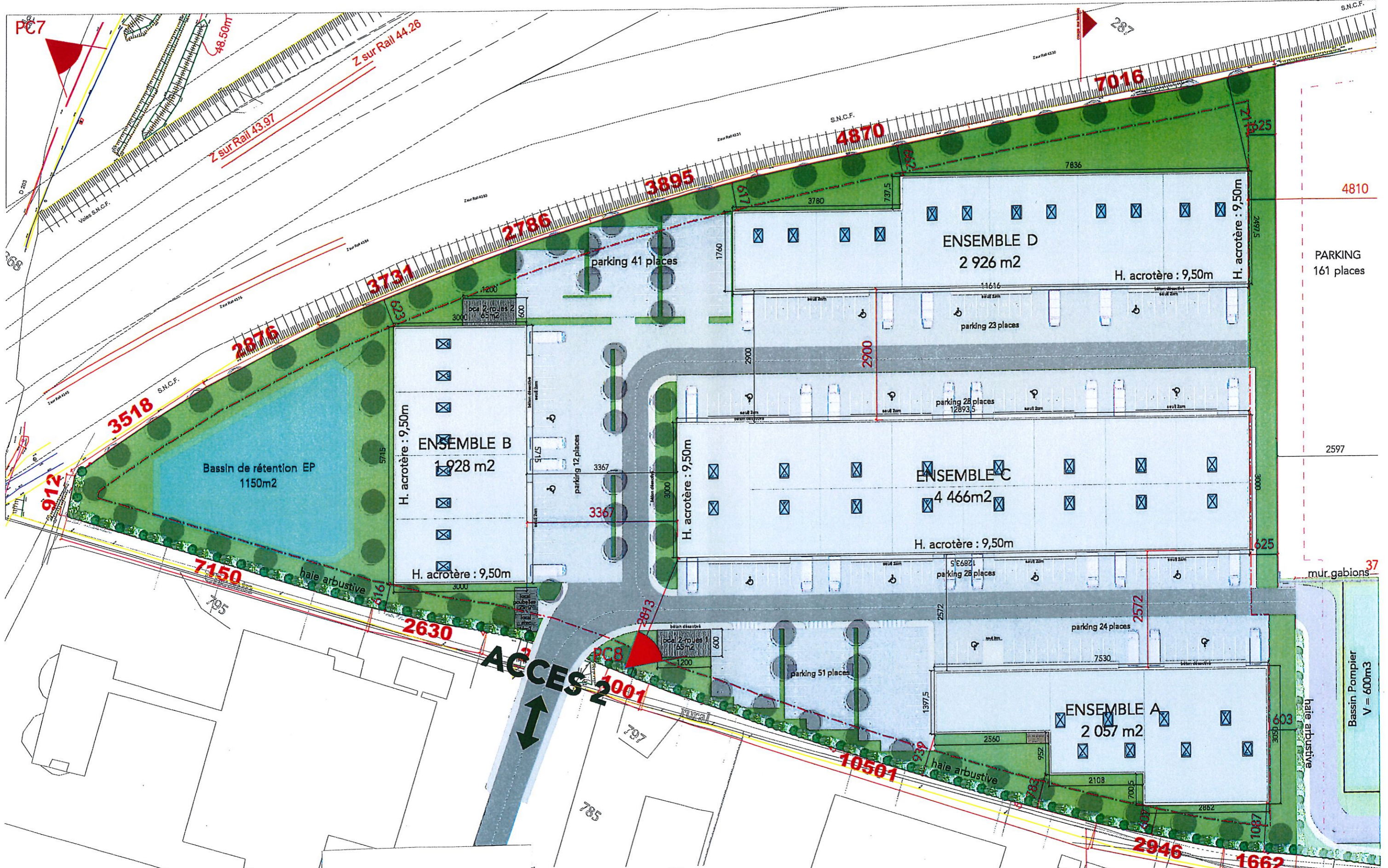


PC7 : PHOTOGRAPHIE ENVIRONNEMENT PROCHE



PC8 : PHOTOGRAPHIE ENVIRONNEMENT LOINTAIN

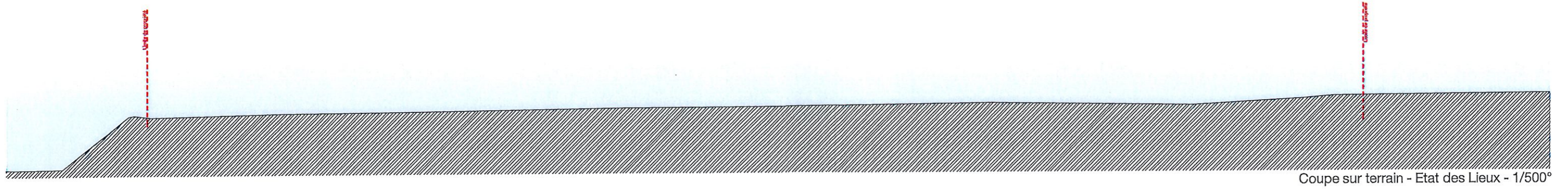
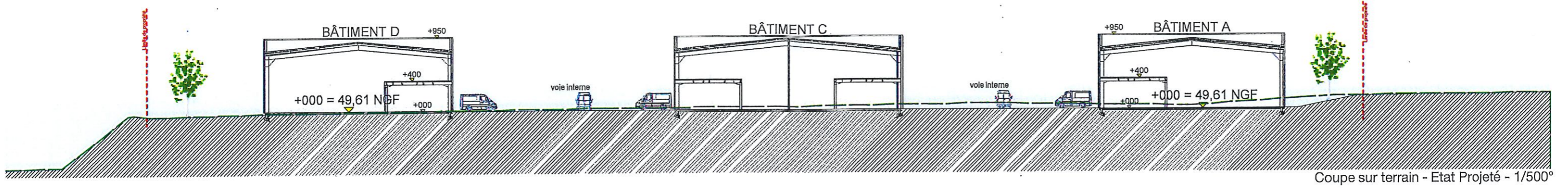
ANNEXE 4 / Plan du projet




SCI STELLA
 27, Rue La Boétie - 75008 PARIS
 SCI au capital de 1.000 € - Siret 821 370 814 00013
 Tel : 01 83 81 89 83
 Email : contact.paris@vectura.fr

Carpe-Dauphines architectes
 40, boulevard de la Chapelle
 75018 PARIS
 Tél : 01 83 81 89 83
 Fax : 01 83 81 89 83
 E-Mail : cdp@carpe-dauphines.fr

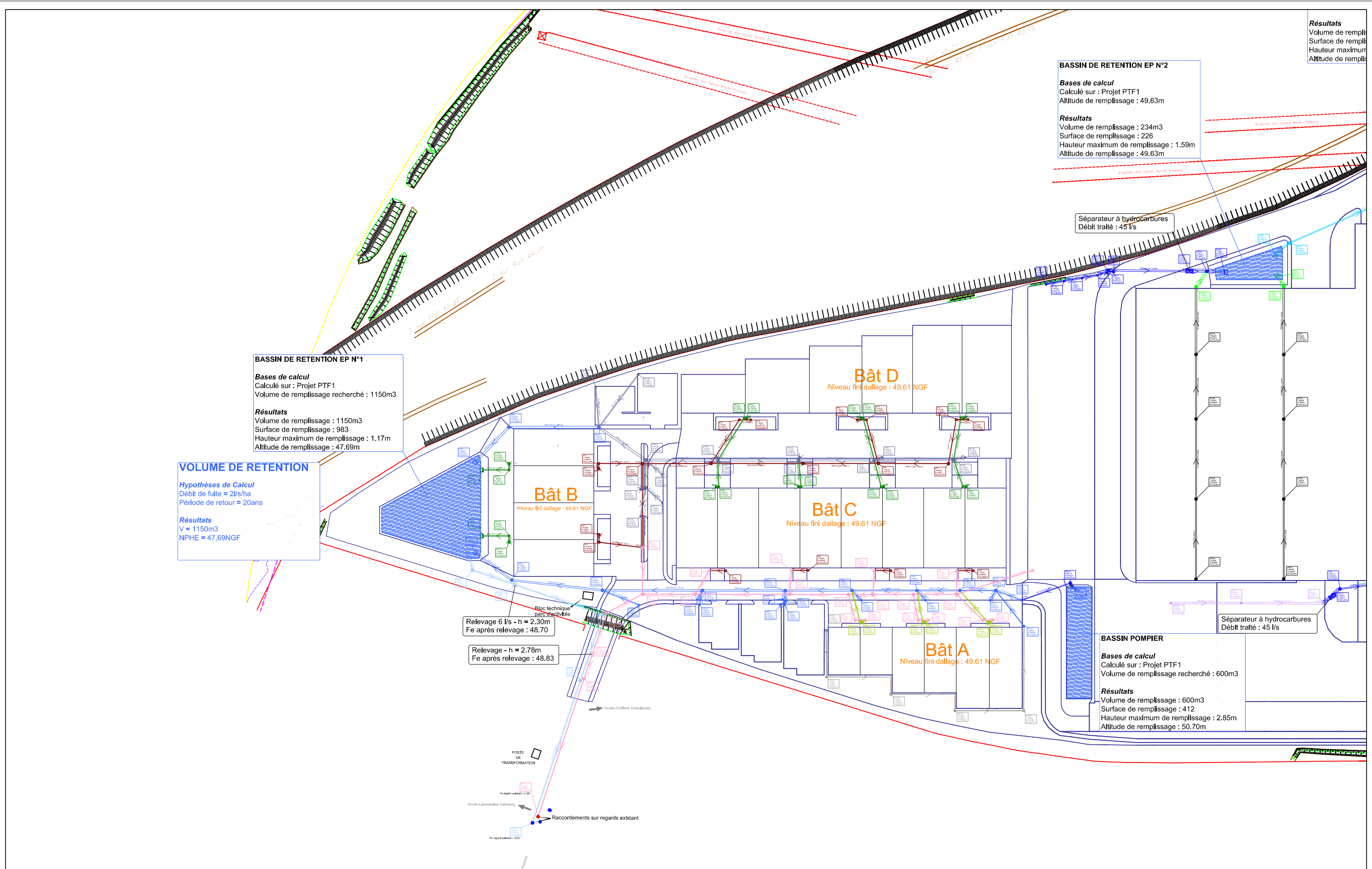





 C. D. P. architectes
 40, boulevard des Capucines
 75002 PARIS
 Tél: 01 42 55 38 08
 Fax: 01 42 55 38 09
 E-mail: cdp@cdp-architectes.fr

SCI STELLA
 27, Rue La Boétie - 75008 PARIS
 SCI au capital de 1.000 € - Siret 821 370 814 00013
 Tél: 01 83 81 89 83
 Email: contact.paris@vectura.fr





BASSIN DE RETENTION EP N°1

Bases de calcul
 Calculé sur : Projet PTF1
 Volume de remplissage recherché : 1150m³

Résultats
 Volume de remplissage : 1150m³
 Surface de remplissage : 983
 Hauteur maximum de remplissage : 1.17m
 Altitude de remplissage : 47.69m

VOLUME DE RETENTION

Hypothèses de Calcul
 Débit de fuite = 2l/s/ha
 Période de retour = 20ans

Résultats
 V = 1150m³
 NPHE = 47.69NGF

BASSIN DE RETENTION EP N°2

Bases de calcul
 Calculé sur : Projet PTF1
 Altitude de remplissage : 49.63m

Résultats
 Volume de remplissage : 234m³
 Surface de remplissage : 226
 Hauteur maximum de remplissage : 1.59m
 Altitude de remplissage : 49.63m

BASSIN POMPIER

Bases de calcul
 Calculé sur : Projet PTF1
 Volume de remplissage recherché : 600m³

Résultats
 Volume de remplissage : 600m³
 Surface de remplissage : 412
 Hauteur maximum de remplissage : 2.85m
 Altitude de remplissage : 50.70m

Résultats
 Volume de remplissage
 Surface de remplissage
 Hauteur maximum
 Altitude de remplissage

Relevage 6 l/s - h = 2.30m
 Fe après relevage : 48.70

Relevage - h = 2.78m
 Fe après relevage : 48.83

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	DP	VP	AP	N° PLAN	FORMAT	ECHELLE
A	28/11/2016	Emission originale	M.F.	S.D.	C.P.	01-PL2	A3	sans échelle
VECTURA Neuville-sur-Oise (95) Parc d'Activités			PLAN PROJET Assainissement					

NEUVILLE SUR OISE

L'OISE

voie ferrée

ERAGNY

N184

STETTIN
SAINT-GOBAIN
ABRASIFS

transdev

STRECH

STRECH

STRECH

STRECH

STRECH

STRECH

STRECH

STRECH

STRECH

STRECH

STRECH

STRECH

RER

voie ferrée

D203

PARCELLE KDI

zone d'activités des Boutries

Lerclerc

Lerclerc

Lerclerc

Lerclerc

Lerclerc

Lerclerc

Lerclerc

Centropôle

Centropôle

Centropôle

Centropôle

Centropôle

Centropôle

Centropôle

Campanile

N184

CONFLANS SAINTE HONORINE

L'OISE

voie ferrée

Cergy Pontoise
assainissement

Annexe 6 :
Carte de localisation du projet par rapport aux sites
Natura 2000

